



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_230902\_005**  
**SÉANCE DU SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux septembre à 09h50, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	25 août 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

**Présents :**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; K/BIDI Emeline ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

**Absents – Représentés**

LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda représenté(e) par LEICHNIG Stéphanie  
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel  
AUDIT Clency représenté(e) par LEBON David

**Absents**

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LEICHNIG Stéphanie, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Convention Contrat Territoire Lecture 2023-2025****Le Président de séance expose :**

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) est un dispositif contractuel avec l'État (DAC Réunion), d'une durée de 3 ans qui offre l'opportunité de fédérer les actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture. Le CTL offre ainsi cette alternative de mettre en place des actions transversales ambitieuses, en réponse aux nouveaux défis sociaux et culturels du territoire. Il sert d'outil pour développer un réseau solide de lecture publique.

Dans cette optique, la convention culture et territoire a été élaborée en partenariat avec tous les acteurs culturels du territoire, afin de positionner la lecture publique comme l'un des axes principaux pour favoriser le développement culturel de la ville. Ainsi, la promotion du livre et de la lecture, basée sur un socle d'actions spécifiques adaptées à chaque tranche d'âge, doit être pensée de manière à susciter l'intérêt de tous les publics.

Par ailleurs, la transition vers l'ère numérique et la promotion de la lecture requièrent une stratégie globale, qui s'appuie sur la mise en place d'un programme d'actions réfléchi et ciblé. En effet, il est essentiel de favoriser une transition numérique réussie. Ceci nécessite la disponibilité de ressources et d'une expertise adéquates et nécessaires pour intégrer pleinement les technologies de l'information et de la communication. L'accès aux plateformes numériques et aux outils interactifs doit être facilité pour permettre aux publics d'explorer de nouvelles formes de lecture et de créer des liens enrichissants entre le livre numérique et le livre imprimé.

Ces projets s'accompagnent d'un volet professionnalisation : l'initiation à une culture de «réseau», la programmation partagée avec les autres équipements et acteurs sociaux culturels de la Ville pour des actions de médiation en direction de publics à familiariser au livre.

Les objectifs visent la mutualisation de compétences, des expérimentations pour des lieux de lecture mieux adaptés aux publics, des nouveaux services notamment pour garantir l'accès aux contenus numériques.

**Les objectifs sont les suivants :**

- Promotion du livre et de la lecture :
- Mise en place d'actions innovantes en matière d'approche attractive au livre et à la lecture, notamment pour le public adolescent et/ou adulte :
  - Les contes perchés
  - La bibliothèque sous les arbres
  - Premières pages
  - Bébés lecteurs
  - Le Mois de la Bande Dessinée
  - L'Espace « Facile à lire »
- Actions de promotion et de valorisation des langues (respect du bilinguisme créole – français)
  - Résidences d'artistes
  - Stages d'écriture

- Rencontres auteurs/autrices
- Actions de promotion et de valorisation des arts et spectacles vivants du bassin Océan Indien
  - Spectacles Contes/Péï Zistwar
  - Théâtre/Scène ouverte
  - Sobatkoz
  - MédiaKoustiK Concerts
  - Expositions
- Garantir l'entrée dans l'ère numérique :
  - Actions de sensibilisation et d'initiation aux nouveaux médias, fonctionnement d'un espace citoyen : usages des outils numériques dans l'accompagnement des démarches quotidiennes
  - Formation au numérique pour le personnel des bibliothèques et médiathèques du réseau
  - Découverte des ressources numériques, une collection littérature adaptée à tous les âges et tous les publics, petite enfance, jeune public, adolescents, adultes, seniors...

**Pour l'année 2023, les opérations retenues sont les suivantes :**

- Un programme complet visant à promouvoir et encourager la lecture pour tout un chacun, dans et « hors les murs »
- La démocratisation de l'accès au numérique, incluant une deuxième phase de sensibilisation aux outils et supports numériques, ainsi que l'acquisition de livres numériques pour tous les publics.

Afin de mettre en œuvre les différentes actions de ces cinq axes, une instance de décision et de suivi sera mise en place et de nouvelles méthodes de travail adoptées, dont un comité de pilotage (COFIL) qui a pour mission l'orientation et le suivi du projet.

De manière à mettre en œuvre les axes et les objectifs de développement de la lecture publique développés ci-dessus, les signataires s'engagent à financer conjointement le programme d'actions établi dans le contrat. Le montant de la dépense afférente à la mise en place de ce contrat est estimé à 30 000 euros chaque année.

Son financement annuel est assuré par une subvention de la DAC Réunion de 15 000 euros et le solde par la Ville.

**Plan de financement**

<b>Coût de l'opération : 30 000,00 €</b>	
État (DAC Réunion)	15 000,00 €
Commune de Saint-Joseph	15 000,00 €

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture 2023–2025 à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et l'État ;
- d'approuver le plan de financement présentant une participation communale de 15 000 € HT par an ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **D'APPROUVER** le Contrat Territoire Lecture 2023–2025 à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et l'État.

**Article 2.-** **D'APPROUVER** le plan de financement présentant une participation communale de 15 000 € HT par an.

<b>Coût de l'opération : 30 000 €</b>	
Etat (DAC Réunion)	15 000,00 €
Commune de Saint-Joseph	15 000,00 €

**Article 3.-** **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	La secrétaire de séance LEICHNIG Stéphanie
	

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 14 septembre 2023  
Et publication ou notification le : 14 septembre 2023  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 14 septembre 2023